

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 mai 2022

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 Conseillères et Conseillers.

Il y a 7 excusé-e-s (Mmes Nathalie Lamarque, MM. Cédric Amaudruz, Moritz de Hadeln, Jean-Paul Duarte, Jérôme Frachebourg, Victor Mendes Boavista et Rupert Schildböck).

3 arriveront plus tard (Mm Rosanna Vaccaro, MM. Evan Lock et Pascal Riesen).

2 absents (Mme Ahimara Buffat et M. Martin Ahlström).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Le 11 avril 2022, le Bureau a été informé du report de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rasul Mawjee intitulé « Mobilité au Centre sportif En Bord ».
- Par courriel du 22 avril 2022, M. Samuel Freuler, 1^{er} membre de la Commission des finances (ci-après : COFIN) chargée d'étudier le préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable, a requis le report du rapport concernant dit objet, pour lequel une décision devait être prise lors de la présente séance. Cette demande a été acceptée par le Bureau par courrier du 25 avril 2022 et le rapport de la COFIN est dès lors attendu pour la prochaine séance du 16 juin 2022.

Les rapports de majorité et de minorité de la Commission technique chargée d'étudier cet objet ont d'ores et déjà été reçus par le Bureau et seront transmis aux Conseiller-ère-s ultérieurement.

- M. Victor Braune a présenté sa démission par courrier du 20 mars 2022, avec effet au 1^{er} avril 2022. Dans la mesure où MM. Vincent Simon et Éric Dällenbach, prochains viennent-ensuite du parti politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland selon l'ordre des résultats des élections communales du 7 mars 2021, ont renoncé à siéger au sein du Conseil communal, c'est M. Nicolas Pellet qui sera assermenté ce soir.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 1 postulat et 1 interpellation :
 - Postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne ».

Le président demande à Mme Stéphanie Larrivé si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller·ère·s ont d'ores et déjà reçu copie, a déjà été ajouté à l'ordre du jour et sera joint au procès-verbal.
 - Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Assermentation d'un Conseiller.
 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022.
 4. Communications du Bureau.
 5. Communications de la Municipalité.
 6. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 17** relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon.
8. **Préavis municipal n° 18** relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 20** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg.
10. **Préavis municipal n° 21** relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1.

Autres objets

11. Postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne ».
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration ».
13. Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? ».

Divers

14. Nomination d'un-e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
15. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
16. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

Avec les arrivées de Mme Ahimara Buffat et de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 64.

2. Assermentation d'un Conseiller

- Suite à la démission de M. Victor Braune avec effet au 1^{er} avril 2022, le Bureau a été informé que le précité serait remplacé par M. Nicolas Pellet.
- Le président invite M. Nicolas Pellet à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 65.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022

- La discussion est ouverte.
- M. Thierry Genoud : souhaite apporter une rectification au procès-verbal. Dans ses communications, à la troisième puce, il ne s'agissait pas de l'obtention du label « Site à 2000 watts », mais la séance de l'auditrice cantonale avait eu lieu et le label a été octroyé bien après. Lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022, la réponse sur ce label n'avait pas encore été reçue.
- La modification sera portée au procès-verbal de la présente séance.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022 tel que modifié.

4. Communications du Bureau

- Le rapport d'activités du SDIS Gland-Serine a eu lieu le 25 mars 2022 à Le Vaud. Le président a assisté à cette présentation, laquelle a été suivie d'un moment convivial avec un repas. Il était très intéressant de pouvoir rencontrer les bénévoles et les engagé·e·s du SDIS Gland-Serine et de discuter avec eux.
- En date du 27 mars 2022, un groupe d'opposants, représenté par M. André Würigler, a déposé un recours contre la décision du Conseil communal du 24 mars 2022 portant sur l'adoption du préavis municipal n° 16 relatif à l'adoption du projet d'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir au Chemin de Fontenailles.

Par avis du 28 avril 2022, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (ci-après : DGAIC) a informé les parties que, par courrier du 19 avril 2022, le recours avait été retiré et que la cause était dès lors rayée du rôle.

Toutefois, le 19 avril 2022, le même groupe d'opposants, toujours représenté par M. André Würigler, a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, laquelle leur a répondu, par courrier du 25 avril 2022, qu'ils étaient invités à examiner si leur recours n'est pas prématuré.

Le président explique qu'il y a 2 éléments principaux dans ce recours. Le premier touche à un vocabulaire et à des informations données dans le préavis qui sont de la compétence de la Municipalité, et il n'entrera pas en matière. Le second élément de recours consiste au fait que M. José Caiano, Conseiller communal, souhaitait déposer des amendements pour ce préavis, lesquels avaient bien été rédigés, signés et déposés sur le Bureau, mais les amendements ne faisant partie ni du préavis ni d'un rapport d'une Commission ad hoc, ils auraient dû être mentionnés lors de la discussion.

Ceci n'ayant pas été fait, les amendements n'ont pas été activés et il n'était donc pas nécessaire que le président les aborde. M. José Caiano s'est exprimé à 2 reprises lors des débats et n'a pas mentionné les amendements qu'il souhaitait déposer. C'est la raison pour laquelle ceux-ci n'ont pas été présentés et introduits dans la discussion. Il n'est pas du devoir du président de décider au nom des Conseiller·ère·s ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire.

Le président constate que M. André Würbler ne fait pas partie du Conseil communal et il rappelle aux Conseiller·ère·s qu'il·elle·s sont responsables, autonomes et libres de décider et d'intervenir en leur âme et conscience. Il ne trouve pas correct et inapproprié que des personnes externes au Conseil communal amènent des directives et demandent à des Conseiller·ère·s de réagir en leurs noms. Les différents organismes et autorités vont étudier si la façon de faire était correcte ou non.

- Le 30 mars 2022, M. Patrick Messmer a également déposé un recours contre la décision du Conseil communal du 24 mars 2022 portant sur l'adoption du préavis municipal n° 16.

Par avis du 28 avril 2022, la DGAIC a informé les parties que M. Patrick Messmer avait retiré son recours par mail du même jour et que la cause était dès lors rayée du rôle.

Le président a eu un échange avec M. Patrick Messmer et lui a expliqué la procédure et la réflexion qui résultait dans cet état de fait.

- Le 10 avril 2022 a eu lieu le 2^{ème} tour de l'élection au Conseil d'État. Pour la commune de Gland, les résultats sont les suivants :

Bulletins rentrés : 2'246

Bulletins valables : 2'216 Participation : 32.34 %

Le Conseil d'État sera dès lors composé comme suit dès le 1^{er} juillet 2022 : Mmes Valérie Dittli, Nuria Gorrite, Christelle Luisier Brodard, Isabelle Moret et Rebecca Ruiz, MM. Frédéric Borloz et Vassilis Venizelos.

Le président félicite les personnes précitées pour leur élection et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur mandat.

Les résultats complets, commune par commune, pour chaque candidat, sont disponibles sur le site Internet du Canton www.vd.ch.

- Suite à l'interpellation de Mme Rosanna Vaccaro et de M. Sébastien Bertherin intitulée « Solidarité avec les réfugié·e·s de la guerre en Ukraine », le don des jetons de présence des Conseiller·ère·s s'étant annoncé·e·s lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022 a permis de verser la somme de CHF 1'080.- à La Chaîne du Bonheur.
- En date du 14 avril 2022, Mme Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département des institutions et du territoire, a approuvé le Règlement du Conseil communal. Un avis à ce sujet est actuellement affiché aux piliers publics. Une copie de ce Règlement sera transmise aux Conseiller·ère·s dès les délais de recours échus et la Commission des affaires régionales et intercommunales, qui avait été créée lors de la révision du Règlement, pourra dès lors être activée.
- Le repas de soutien du FC Gland, auquel le président a eu la chance de participer, a eu lieu le 4 mai 2022 à la salle de Montoly. De nombreuses personnes étaient présentes pour partager le superbe repas qui avait été préparé. Le président constate que les investissements faits pour le football à Gland sont appréciés par de nombreuses personnes. L'Association est forte de plusieurs centaines de joueurs.
- Le 15 mai 2022 auront lieu la votation fédérale ainsi que la votation communale.

Au niveau fédéral, les objets suivants seront soumis au vote :

- Modification du 1^{er} octobre 2021 de la Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin);
- Modification du 1^{er} octobre 2021 de la Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation);

- Arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen).

Au niveau communal, la votation sera relative à la décision du Conseil communal du 18 février 2021 (préavis municipal n° 90/21) d'accepter le Plan d'affectation « La Crétaux » et d'envoyer ce Plan d'affectation au Conseil d'État du canton de Vaud pour approbation.

Le président rappelle aux Conseiller-ère-s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux-elles. Un objet concerne la ville de Gland et la population est directement concernée par celui-ci. Les 3 objets fédéraux sont aussi des objets forts et nécessitent donc que chacun-e s'engage et dirige les décisions dans la bonne direction au sens de ses propres convictions.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

- Ressources humaines : la vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue régulièrement.

Engagements :

- dès le 1^{er} mai 2022 : Mme Cloé Blanco, conseillère en insertion professionnelle, au Service de la jeunesse;
- dès le 1^{er} mai 2022 : Mme Lisa Prongué, assistante en communication, au Secrétariat municipal;
- dès le 1^{er} juin 2022 : M. Nait Abbou Sam Nadir, technicien IT, au Secrétariat municipal.

Départs :

- au 31 mai 2022 : Mme Tiziana Yammouni, secrétaire et coordinatrice de manifestations, qui a fait valoir ses droits à la retraite et qui a travaillé de nombreuses années notamment aux Services de la jeunesse et de la culture.
- Lunch Attitude : la ville de Gland participe à l'action intitulée Lunch Attitude, laquelle est menée par *responsables.ch* sur tout le canton de Vaud. Cette action vise à générer moins de déchets en proposant simplement aux client-e-s et aux consommateur-trice-s d'amener leurs propres contenants lorsqu'il-elle-s se rendent dans un restaurant ou un débit de restauration à l'emporter. Cette campagne débutera très prochainement et sera relayée sur plusieurs canaux de réseaux sociaux. La Municipalité a adressé un courrier aux entreprises, aux restaurateurs et aux take-away concernés pour les sensibiliser à ses efforts et leur proposer d'afficher également leur participation à cette démarche.
- Label « Site à 2000 watts » : comme M. le Municipal Thierry Genoud l'a déjà mentionné lors de la dernière séance du Conseil communal, la ville de Gland souhaite accueillir son premier quartier labellisé « Site à 2000 watts » à Gare-Sud. Ce label fait partie du programme SuisseEnergie géré par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et récompense les quartiers se distinguant par leur vision transversale de la durabilité, l'efficacité énergétique, le recours aux énergies indigènes et renouvelables, mais aussi par leur concept de mobilité, l'utilisation des espaces par un public varié et leur résilience face aux changements climatiques. Pour obtenir ce label, l'évaluation repose sur un aspect quantitatif d'une part – par exemple pour la quantité d'énergie consommée, du taux d'énergies renouvelables ou encore des émissions de gaz à effet de serre – et d'un point de vue qualitatif d'autre part, en regard du système de gestion, de la communication, de l'utilisation du site, du concept des bâtiments et de la mobilité.

Ce label peut être obtenu pour 3 phases, soit « en développement », « en exploitation » et « en transformation ». Pour le site de Gland à Gare-Sud, une première étude de faisabilité effectuée en 2020 a montré que ce site pouvait remplir les critères de labellisation dès sa phase de planification. En 2021, un concept énergétique territorial a identifié les agents énergétiques adéquats pour satisfaire aux critères d'usages pour les énergies renouvelables et indigènes. Finalement, le 12 avril dernier, Gare-Sud a obtenu le label « en développement ».

Le développement de ce quartier se veut cohérent avec la vision de la ville de Gland mettant l'humain au centre, porté par le projet Smart City et le label Cité de l'Energie en regard de la haute efficacité énergétique et la résilience aux changements climatiques à venir selon le Plan climat communal.

- Lors de la séance du Conseil communal du 24 mars 2022, M. Patrick Messmer avait posé une question quant au taux de participation aux élections cantonales. En complément à la réponse qu'elle avait apportée spontanément lors de dite séance, elle aimerait informer le Conseil communal que des capsules vidéo appelant les citoyen·ne·s à se rendre aux urnes et à voter ont été réalisées, lesquelles ont été diffusées sur les canaux de réseaux sociaux habituels en vue du 2^{ème} tour de l'élection du Conseil d'État le 10 avril dernier. Actuellement, des capsules de ce type circulent également en vue des votations fédérale et communale du 15 mai 2022.

Bien sûr que certains facteurs exogènes ne sont pas à exclure dans les taux de participation, mais toujours est-il que, pour la ville de Gland, le taux de participation pour le 2^{ème} tour du 10 avril 2022 était de 32.34 % alors qu'il affichait 28.64 % au 1^{er} tour.

Cette légère progression est encourageante et l'on peut vraiment remercier les citoyen·ne·s qui ont fait l'effort d'aller voter.

Avec les arrivées de Mme Rosanna Vaccaro et de MM. Evan Lock et Pascal Riesen, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 68.

M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- L'hébergement des réfugié·e·s ukrainien·ne·s dans l'ancien bâtiment du WWF est un sujet qui a beaucoup occupé la Municipalité ces derniers temps.

Ce mardi 3 mai, le Conseil d'État a tenu une conférence de presse pour présenter un premier bilan de l'accueil des réfugié·e·s ukrainien·ne·s dans le canton de Vaud. Mmes les Conseillères d'État Béatrice Métraux, Rebecca Ruiz et Cesla Amarelle, ainsi que M. le Conseiller d'État Philippe Leuba, ont décrit le développement de cet accueil d'urgence commencé le 16 mars 2022 à Beaulieu à Lausanne. La Municipalité de Gland était représentée par Mme la Syndique Christine Girod et par lui-même.

Une véritable mobilisation de nombreux services, l'EVAM responsable de l'organisation de l'accueil, la Protection civile (PCi) qui assure une bonne part de la logistique des centres d'hébergement, ainsi que les services de santé par les prestataires de soins, y compris en termes de santé mentale, la formation obligatoire et postobligatoire, a permis d'accueillir au niveau vaudois 3'505 réfugié·e·s au 1^{er} mai dernier. À ce jour, on compte 9 lieux d'accueil collectif qui complètent une offre généreuse de chambres et appartements privés, offre qui n'est pas encore suffisante.

Il faut souligner également la grande générosité des habitant·e·s du Canton qui se mobilisent également pour la cause ukrainienne.

À Gland, la Municipalité a reçu, en date du 14 mars 2022, une demande de la PCi de pouvoir utiliser l'ancien bâtiment du WWF comme centre d'hébergement d'urgence, soit la réception des réfugié·e·s pour quelques jours à quelques semaines avant leur attribution d'un domicile de plus longue durée. À noter que la PCi avait déjà fait l'expérience de ce centre puisque c'est elle qui avait auparavant assuré les vaccinations contre la Covid-19 dans ce même centre. La Municipalité a accepté cette demande le 21 mars dernier pour une durée allant jusqu'au 12 septembre 2022.

Le 29 mars 2022, la Municipalité a accepté la demande de l'EVAM de passer de l'accueil d'urgence à un hébergement de longue durée, soit de quelques mois. Les réfugié·e·s qui séjournent à Gland sont inscrit·e·s au Contrôle des habitants de la Ville et une convention lie l'EVAM et la Municipalité.

À ce jour, environ 210 réfugié·e·s, dont le nombre change régulièrement, logent dans le centre d'hébergement. Le nombre de places maximum fixé par l'EVAM est de 246 places.

S'agissant de la vie dans le centre, un bénévolat a été mis en place. Actuellement, 5 associations sont actives directement auprès du centre et prêtent main forte aux réfugié·e·s, ce qui représente 70 bénévoles. C'est un import extrêmement important pour la vie qui s'y déroule.

Par exemple, l'association United for Live permet d'avoir 3 traducteur·trice·s quasiment en permanence dans le centre, ce qui permet d'assurer des échanges tout à fait productifs et permettent aux gens de retrouver plus facilement les choses dont ils ont besoin.

Les animations suivantes sont proposées :

- Cours de langue
- Café-contact (au Pop-Up Shop à la Rue du Borgeaud)
- Séances d'informations (cadre légal, emploi, vivre en Suisse, etc.)
- Visite de la ville
- Projet d'organiser des séances de cinéma
- Projets sportifs

Environ une septantaine d'enfants sont hébergés dans le centre. 57 de ces enfants sont scolarisés ou en voie de l'être d'ici quelques jours : 21 enfants en primaire et 8 en secondaire à Gland, 12 en primaire et 16 en secondaire entre Nyon et Rolle. Les parents s'occupent des enfants âgés de 0 à 5 ans.

Environ une dizaine de personnes âgées, soit entre 60 et 70 ans, sont présentes sur le site. Ce n'est donc pas une grande population qui occupe le centre et il n'y a pas de personne plus âgée dans ce dernier.

Au niveau de l'alimentation, comme il en a été fait état dans un article publié dans La Côte, il est vrai que quelques problèmes ont été rencontrés à ce sujet. Il faut dire que l'alimentation des ukrainien·ne·s n'est pas tout à fait la même que celle d'ici. Il est évoqué par exemple la question des petits-déjeuners salés, alors qu'il leur a plutôt été proposé des viennoiseries et des choses sucrées. Mais il y a aussi des problèmes pour les repas habituels, ce qui fait que cette semaine déjà, un groupe d'ukrainien·ne·s a rejoint la cuisine du Marmiton à Etoy, traiteur qui organise ces repas, pour pouvoir adapter ces derniers aux coutumes de l'Ukraine.

Une société privée assure quotidiennement la sécurité du centre de 16h00 à 08h00 le lendemain durant la semaine, ainsi que 24h/24 le week-end.

M. Vincent Sallet, responsable du centre au niveau de l'EVAM, et M. Adrian Hochreutener, Cdt a.i. de l'ORPC district de Nyon et membre du Conseil communal, lui ont affirmé qu'il règne une excellente ambiance au centre d'hébergement, tant avec les réfugié·e·s qu'avec les astreint·e·s de la PCi. Le groupe de bénévoles de l'association United for U présent sur le site est un précieux apport et contribue à établir de belles relations humaines et à soutenir les réfugié·e·s.

La Municipalité remercie tous les partenaires de l'accueil collectif et privé à Gland qui donnent une belle image de la Ville dans la région et dans le Canton, ainsi que la population pour sa générosité.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)

- La Fête de la danse : c'est du 11 au 15 mai que la Fête de la danse animera la ville de Gland. En tout, une trentaine de villes suisses sont partantes pour célébrer la danse. Pour Gland, les événements auront lieu principalement à la bibliothèque communale, au foyer du théâtre, dans la cour de Grand-Champ, à la Salle de colonnes et un événement aura également lieu au Château de Nyon. Une vingtaine de cours et d'événements seront proposés à la population pour la faire, lui faire découvrir et apprécier la danse.
- « Dix petites anarchistes » : cette très belle pièce de théâtre, d'après le livre de M. Daniel Roulet et mise en scène par Mme Julie Burnier, sera proposée à Grand-Champ les 13 et 14 mai 2022. L'histoire de ces dix femmes jurassiennes qui ont quitté le sol suisse en 1873 avec bagages et enfants pour échapper à la misère ou par conviction anarchique et se rendre en Patagonie montre à quel point des histoires du passé résonnent fortement ici et maintenant.

Le 13 mai prochain à 18h30, M. Florian Eitel, spécialiste de l'anarchisme, viendra pour une conférence au foyer du théâtre juste avant le spectacle. Cette pièce a été coproduite par le théâtre de Grand-Champ.

- Attributions des appartements de la Combaz : actuellement, les premiers locataires du quartier de la Combaz sont en train de prendre possession de leur nouvel appartement.

14 logements à loyer abordable (LLA) et 6 logements protégés (LP) ont déjà été attribués. La deuxième série d'appartements LLA et LP sera proposée pour la fin de l'été.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le site Internet de la Ville, sous la rubrique « Logement ».

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Économie

- Ce matin a eu lieu l'inauguration du nouveau magasin de vélos Bike World, propriété de Migros, à la Route Suisse 41 où se trouvait auparavant JayLand.
- Une nouvelle commerçante intégrera le Pop-Up Shop dès la semaine prochaine avec une sélection de cadeaux et d'objets déco. Il y a également toujours le café-contact avec les réfugié·e·s ukrainien·ne·s au Pop-Up Café. Ce Pop-Up Shop continuera tant que les travaux n'auront pas commencé.
- Samedi 7 mai prochain, entre 15h30 et 18h30, aura lieu l'inauguration de la boutique Nutri Vrac à la Rue du Jura 4 où se trouvait l'ancienne laiterie. Les Conseiller·ère·s y sont cordialement invité·e·s.
- En face, à la Rue du Jura 3, la nouvelle boutique « marshmallow et grenadine », qui proposera des jouets et accessoires pour enfants, ouvrira également ses portes ces prochains jours.

Sports

- La Gland Spring Run IV a eu lieu dimanche dernier 1^{er} mai, laquelle a réuni 649 participant·e·s sous un temps magnifique. De bons retours ont été reçus. Quelques améliorations restent encore à faire, mais tout s'est bien passé. Des entraînements, nommés Walking, Running & Brunch, avaient eu lieu les matins des 17 et 24 avril 2022, lesquels ont vraiment très bien fonctionné puisque ces 2 événements affichaient complets, avec 50 participants à chaque fois.
- Le 10 avril 2022 a eu lieu le séminaire Running avec la participation de La Lignière, avec 42 participants en présentiel et 12 personnes en ligne.
- Après avoir été répartie sur différents sites de la Ville en raison de la Covid-19, l'événement « La Suisse Bouge » reprendra ses quartiers à En Bord le 22 mai prochain. À cette occasion, différents cours seront donnés dans la matinée et 15 associations sportives viendront se présenter à la population.

Finances

- Un prêt à court terme de CHF 4 Mios a été renouvelé pour 3 mois, avec échéance au 11 juillet 2022, auprès de la BVG Stiftung, au taux d'intérêt de - 0,3 %.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- L'enquête publique du Plan d'affectation La Lignière est arrivée à son terme, sans opposition. La Municipalité va donc pouvoir prochainement présenter ce Plan d'affectation au Conseil communal.
- Le Plan d'affectation relatif à la future STEP de l'APEC a été transmis au Canton pour examen préalable. La consultation des Services cantonaux devrait durer environ 3 mois et l'enquête publique de ce Plan d'affectation devrait intervenir dans le courant de l'automne 2022.
- Les premières séances de travail pour les bâtiments scolaire de Grand-Champ et de Mauverney ont débuté. Tout se passe bien entre Mme Miranda Pagoni et M. Éric Ducret, du Service des bâtiments et de l'urbanisme, lesquels travaillent avec les 2 bureaux d'architectures ayant gagné l'appel d'offres.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles)

- Le dispositif Activ'Action est une mesure d'insertion socioprofessionnelle de proximité, accessible sans intermédiaire institutionnel et mis en place par la ville de Gland en 2016. Cette mesure est soutenue par le canton de Vaud. Elle représente un premier point de contact avec un public âgé de 15 à 25 ans en rupture scolaire ou professionnelle. Les jeunes sont majoritairement orientés vers Activ'Action par les travailleurs sociaux de proximité (TSP) de la ville de Gland et l'Espace prévention, mais également par les établissements scolaires.

50 jeunes ont été accompagnés en 2021 malgré la situation sanitaire difficile. 20 jeunes ont trouvé des solutions probantes à leur situation; 10 jeunes ont trouvé des issues professionnelles, à savoir des engagements contractuels, par l'intermédiaire du dispositif Activ'Action; 8 jeunes se sont engagés dans un apprentissage et 2 d'entre eux poursuivent une formation telle que le gymnase.

Suite à une publication sur le site Internet de la Ville et dans le journal Gland Cité, 5 entreprises locales ont fait part de leur intérêt à collaborer et à s'engager en faveur du projet. Le rôle d'Activ'Action est d'une part d'aider les jeunes en difficulté à trouver leur voie professionnelle, et d'autre part de les mettre en contact avec des entreprises pouvant offrir des postes variés en fonction des profils des candidats tout en promouvant également l'accès à la formation.

- S'agissant des enfants ukrainiens qui ont pu être scolarisés, 20 élèves l'ont été de la 1P à la 5 P aux Perrerets, et 12 élèves de la 6P à la 8P l'ont été à Nyon dans des classes d'accueil. 24 élèves au niveau secondaires ont été répartis comme suit : 8 à Gland, 8 à Nyon et 8 à Rolle. Ce nombre peut évidemment encore augmenter selon les arrivées.
- La Fête du Skate-Park revient le samedi 14 mai 2022, de 10h00 à 18h00, au centre sportif En Bord. Les jeunes pourront s'inscrire directement sur place. De la petite restauration sera proposée et un DJ animera la fête.
- En réponse à M. Marc Morel concernant le trafic de cigarettes électroniques dans les écoles, elle explique avoir mené une enquête auprès de la directrice du primaire et du directeur du secondaire, lesquels n'étaient pas au courant. Aucun enseignant n'a évoqué ou vu une telle problématique. Si des enfants venaient encore à remarquer ce problème, les parents ne doivent pas hésiter à en informer et à approcher directement les directeurs des écoles respectives.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

Espaces publics

L'hiver dernier, le Service des infrastructures et de l'environnement a réalisé une démarche test de diagnostic des espaces publics qui s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de multiplier les lieux publics conviviaux, d'amener de la nature en ville et d'améliorer la qualité de vie des habitant·e·s. Ce diagnostic test a permis de mieux comprendre les enjeux et les freins rencontrés en ville où les possibilités d'activités et de loisirs sont souvent restreintes par la juxtaposition de bâtiments reliés par des routes. Mais la démarche a surtout permis d'identifier des moyens d'action pour rendre certains lieux plus accueillants, plus vivants et plus résilients.

Ainsi, différentes actions concrètes pourront être considérées dans les futurs projets d'aménagement, par exemple :

- Valoriser les parcelles publiques, faciliter leurs accès, apaiser la circulation et valoriser les espaces dit « résiduels »;
- Ajouter des éléments de mobilier urbain pour inviter les passants à s'arrêter, à passer du temps dans l'espace public, à profiter des vues sur le lac, les vignes et les montagnes;
- Mettre en place des opérations croque-bitume pour rendre perméables des surfaces aujourd'hui asphaltées ;
- Amener plus de nature en ville, créer des ruelles vertes et continuer à augmenter la biodiversité;
- Rééquilibrer le partage de l'espace entre les véhicules et les piétons et densifier le réseau piéton en ouvrant de nouveaux passages.

Infrastructures - éclairage public et les perspectives

En automne dernier, Mme Regina Bovet avait posé la question concernant l'éclairage public et les perspectives.

Pour rappel, en mars 2017 le Conseil Communal a validé le préavis municipal n° 14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement de l'éclairage public.

Les travaux avaient débuté en août 2020. Depuis, 344 luminaires LED avec la technologie de télégestion ont été mis en service, ce qui représente 75 % du parc. Il reste à ce jour certains points lumineux à finaliser.

Afin d'assurer le maintien de la valeur du parc et de continuer l'effort pour l'optimisation de la consommation électrique, la Municipalité proposera au Conseil communal, dans le courant 2023, une seconde phase d'assainissement. Mais dans l'immédiat, la Municipalité se fixe un nouvel objectif, celui de mettre en place une vraie politique d'éclairage public sur l'ensemble du territoire en réalisant un Plan lumière.

Cet outil permettra de diminuer les consommations mais aussi de protéger l'environnement nocturne et la santé de certain·e·s habitant·e·s. Pour réaliser ce Plan lumière, la population sera invitée à contribuer au diagnostic grâce à une marche exploratoire dans les rues de nuit, et la question de l'éclairage de Noël sera également intégrée à la réflexion.

La réalisation de ce Plan lumière débutera le mois prochain et devrait se terminer cet automne. Elle ne manquera pas de tenir les Conseiller·ère·s au courant.

Mobilité

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de la mobilité et du stationnement et de l'étude en cours sur les transports publics glandois, et comme indiqué en février dernier, un premier processus participatif sera déployé durant les 2 prochaines semaines.

Un sondage sera relayé auprès de la population, dont l'objectif sera de récolter des informations, mais aussi de sélectionner une vingtaine de personnes pour participer à 2 ateliers. Les résultats permettront de consolider un premier diagnostic de mobilité dans la Commune. Un point de situation sera donné en temps voulu.

Feux de signalisation au carrefour de l'Avenue du Mont-Blanc et de la Rue de la Combe

Ces feux sont maintenant prêts à être mis en service. Initialement, il était prévu de les mettre en service dès l'arrivée des premier·ère·s habitant·e·s dans le nouveau quartier de la Combaz à fin avril ou début mai 2022. Il a finalement été décidé de repousser cette mise en service puisqu'il y a encore des travaux sur la Rue de la Combe, laquelle est actuellement fermée. Pour tous les usagers du secteur, une déviation est actuellement en place par la Route de Nyon.

Dès lors, il est prévu de mettre en service les feux de signalisation dès que l'accès Avenue du Mont-Blanc/Rue de la Combe sera rouvert, à savoir début juin 2022, à la fin de la phase 2 des travaux, qui est la phase actuellement en cours.

Avant de passer au point suivant, le président relève qu'il a, lors de l'assermentation de M. Nicolas Pellet, omis de passer la parole au groupe politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland pour la présentation du précité.

- Au nom du groupe politique PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen présente M. Nicolas Pellet :

« M. Nicolas Pellet, 42 ans, célibataire, sans enfant, économiste d'entreprise à la HEIG, spécialiste en finance et comptabilité, expert en finance et controlling, diplôme fédéral, directeur financier et administratif chez Coventus SA depuis 8 ans.

Il est également chargé de cours chez Cursus Formation pour les brevets et diplômes fédéraux de comptable depuis 2 ans. Il est membre du comité PLR et de l'APEC depuis une année. Il cultive un intérêt pour les anciennes civilisations, plus particulièrement Rome et les anciennes cultures de Mésopotamie. Il fait également de la musique, notamment à la Fanfare de Gland. »

- Le président souhaite à nouveau la bienvenue à M. Nicolas Pellet et présente ses excuses pour avoir manqué ce point du protocole.

6. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 17 relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon

- M. Evan Lock, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : a lu avec intérêt le rapport de la COFIN, qui ne répond pas tout à fait aux questions qu'elle avait. Une grande question qui reste en suspens est le fait que les travaux étaient d'origine estimés à CHF 3 Mios et sont passés à CHF 4,6 Mios. Alors effectivement, comment mentionné dans le rapport, cela a été sous-estimé, mais il aurait été bien d'avoir plus d'informations à ce sujet. Elle lit aussi avec intérêt que la Paroisse de Nyon pourrait prendre ces montants en charge. Personnellement, elle votera contre ce préavis.
- M. Yves Froidevaux : remercie la COFIN pour avoir, dans son rapport, éclairci un certain nombre de points, mais il y en a un qui n'a pas été éclairci. Il avait soulevé la question des garanties et des contreparties parce qu'en général, dans n'importe quelle situation de prêt, on prête contre quelque chose, cela peut être un bout de terrain ou autre chose. Ce point-là n'a pas du tout été clarifié, donc on est en train de prêter CHF 250'000.- sans garantie à une association privée. Personnellement, cela lui pose un problème. Que ce soit à la Paroisse catholique de Nyon ou à une autre société, il n'y a pas de différence, mais il pense que là ce n'est pas acceptable que la commune de Gland prête sans aucune garantie à une association privée. Il a également relevé la même phrase que Mme Anik Freuler dans le rapport de la COFIN, à savoir que cela ne semble pas un problème pour la Paroisse de financer elle-même ces CHF 250'000.-. Il ne reviendra pas non plus finalement sur une mauvaise estimation et une mauvaise gestion des frais de construction. Donc pour sa part également, il refusera ce prêt.
- M. Samuel Freuler : invite M. Yves Froidevaux à lire le bas de la page n° 2 du rapport de la COFIN, où il est quand-même parlé des contreparties que la collectivité obtient. M. Yves Froidevaux dit qu'il n'y a pas de réponse dans le rapport, il y en a une, même si elle ne lui convient pas.
- Mme Isabelle Monney : pense qu'il est quand-même important de mentionner aussi tout le travail qui est fait au niveau de la communauté catholique. Elle va également associer les communautés religieuses de la ville de Gland qui font un travail considérable. Certes il y a le côté religieux, mais il y a aussi tout le côté social qui est porté par ses communautés. Elles participent à de nombreux événements, elles sensibilisent la jeunesse et les familles. Au niveau des contreparties, elle aimerait aussi mettre en avant les salles qui se trouvent sous l'église catholique, qui pourront potentiellement être mise à disposition de particuliers mais aussi d'associations.

Une association a été constituée, et c'est aussi l'occasion de proposer des événements sociaux et culturels. Et puis elle trouve qu'il y a quand-même aussi un message derrière la construction de cette église. Depuis plus de 40 ans, aucune église n'a été construite dans le canton de Vaud. Cela a été relaté dans de nombreux journaux, ce qui a aussi donné une image très positive de la ville de Gland. Alors évidemment, par rapport à tout cela, elle pense qu'il est important d'accepter ce préavis. Concernant la façon de calculer les coûts, il ne faut pas oublier que lorsqu'il a été fait état des CHF 3 Mios dont parlait Mme Anik Freuler, il s'agissait du préavis pour mettre à disposition les CHF 850'000.- pour construire la nouvelle église entre les 3 communes de Gland, Vich et Coinsins. Les calculs avaient été faits par rapport au code de frais de construction (CFC) 2, comme cela se passe souvent lors de la construction d'un bâtiment, et au moment des concours, tous les chiffres ne sont pas connus et les autres CFC arrivent dans un 2^{ème} temps. Elle espère avoir été assez précise.

- M. Gilles Davoine : déclare qu'il est assez surpris par l'argumentation qui a été faite de vouloir voter contre ce préavis car il s'agit d'un prêt de CHF 250'000.- à une association privée sans garantie. Il rappelle que le Conseil communal avait accepté de donner CHF 776'000.- à la communauté catholique pour la construction d'une nouvelle église; il aurait donc mieux fallu réfléchir avant à ce moment-là. Ce don a été fait et une église a été construite, laquelle a, il lui semble, une petite fonction pour quelques personnes. Il est donc très surpris par cette argumentation, mais les Conseiller-ère-s voteront chacun-e en leur âme et conscience.
- M. Yves Froidevaux : entend M. le Municipal Gilles Davoine, mais la discussion de ce soir ne porte pas sur le premier préavis. Ce dernier avait été accepté à une large majorité pour participer à la construction de cette nouvelle église, comme la loi le prévoit. Mais le souci n'est pas là. Cette reconnaissance des communautés est là, lors du soutien financier du projet de construction. Et il n'y a pas de problème ou de débat à ce sujet, la discussion ne porte pas sur la question de savoir si le Conseil communal aurait dû donner cet argent ou non. Aujourd'hui, la question est que la Paroisse dit qu'elle peut financer toute seule – c'est en tout cas ce qui est mentionné dans le rapport de la COFIN – et l'idée n'est quand-même pas de faire du sentimentalisme. Il s'agit là d'un prêt. Lorsque l'on fait un prêt, on a une contrepartie. Alors c'est bien d'avoir des salles, mais si un particulier souhaite un prêt, le notaire va lui faire une cédule ou lui proposer une contrepartie. Là ce n'est pas le cas, et finalement si la Paroisse dit qu'elle ne veut pas rembourser le prêt, la Commune n'aura rien en échange alors que la Paroisse possède des terrains et qu'il y aurait peut-être des possibilités de négocier des contreparties par rapport aux constructions qui seront faites. Personnellement, il parlait de contreparties financières et de garanties. La question n'est pas tellement de soutenir ou non une communauté comme le Conseil communal l'a fait lors du premier préavis, mais plutôt de savoir s'il faut prêter un montant à cette communauté, laquelle semble finalement ne pas avoir très bien géré les coûts et avoir les moyens de payer seule. Il ne comprend donc pas pourquoi le Conseil communal voterait oui à ce préavis. Mais il s'agit de son avis personnel et les Conseiller-ère-s peuvent bien évidemment ne pas être d'accord avec lui.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 39 oui, 19 avis contraires, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 17 relatif à une demande d'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon, soit :

- I. d'accorder un prêt de CHF 250'000.- à la Paroisse catholique de Nyon au taux de 0 % pour une durée maximale de 15 ans.*

8. Préavis municipal n° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ

- M. Aurélien Joye, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - *La Commission demande à la Municipalité de faire attention aux coûts des matières premières et aux délais de livraison.*

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Jean Egger, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : aimerait avoir un complément d'explication de la part de la Municipalité à propos de la remarque de la Commission technique qui dit qu'une autre solution serait de faire 2 services. Cette possibilité n'a-t-elle pas encore été explorée pour le moment ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que cela a été évalué. Malheureusement, avec l'organisation des cours et des horaires, ce n'est pas possible. Maintenant, dans les années futures, on peut imaginer qu'il y ait des modifications d'horaire qui permettraient peut-être de faire un service et demi. Mais en l'occurrence, à l'heure actuelle, cela ne suffit pas pour garantir une place à toutes les personnes qui veulent manger dans ce restaurant scolaire.
- M. Samuel Freuler : a encore 2 questions pour la Municipalité. Est-il avéré que l'acousticien interviendra bien en amont ? La Municipalité peut-elle expliquer plus en détail la notion que la COFIN a soulevée à propos des économies éventuelles qui pourraient être faites dans le cas où l'explosion des prix ne permettrait pas de réaliser les travaux dans le cadre du préavis ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai qu'il est mentionné dans le préavis que l'acousticien interviendra une fois le plancher posé. Mais il est évident qu'il sera consulté lorsque cela sera nécessaire, c'est-à-dire pendant les travaux et surtout une fois que le plancher sera monté afin notamment de voir où devront être positionnés les différents moyens d'insonorisation de cette nouvelle partie, parce qu'il y en aura probablement besoin sous le plancher, mais peut-être aussi sur l'étage supérieur.

Concernant les économies, il est vrai que M. Éric Ducret a répondu à une demande de la COFIN. Il est évident que si des économies peuvent être faites, elles le seront. Mais il est vrai que l'on fait ici quelque chose pour les 40 prochaines années, peut-être même plus si tout va bien, et il sera essayé d'aménager cette surface avec du mobilier neuf et avec des barrières de balcon, au vu de la partie qui sera ouverte sur le vide du resto inférieur côté Genève. Et il serait donc peut-être nettement supérieur de prendre du nouveau matériel pour être aux normes et pour sécuriser les enfants. Mais si du matériel qui sera enlevé de la galerie existante peut être réutilisé, cela sera fait. Il est évident que la Municipalité peut facilement s'engager à dire que même si le montant qui sera octroyé – il l'espère – par le Conseil communal n'est pas dépassé, les économies qui pourront être faites le seront.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 483'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 483'000.-.*

9. Préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

- Suite à une imprécision glissée dans une phrase du document de ce préavis, la Municipalité souhaite soumettre un document rectifié de celui-ci. La parole sera donnée à la Municipalité pour expliquer l'ajustement à l'ouverture de la discussion. Dès lors, le document rectifié sera considéré dans les débats et les décisions du Conseil communal.
- La séance est fixée au lundi 16 mai 2022 à 18h30, à la salle Léman du bâtiment de Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Sébastien Bertherin, GDG

Membres : Mme Katia Annen, GDG – Mme Carine Koller, GDG – M. Cédric Amaudruz, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – Caroline Félix, PS-Les Vert-e-s – M. Martin Ahlström, PLR – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que la Municipalité souhaite informer les Conseiller-ère-s des modifications suivantes qui sont apportées à ce préavis :
 - À la page n° 15, au point 4 chiffre 3, le texte suivant « *Au titre des équipements liés à l'assainissement des canalisations, nous vous avons transmis les études réalisées sur la faisabilité technique et financière d'un abaissement du réseau.* » est modifié comme suit :

« *...nous vous avons transmis un courrier décisionnel sur le statu quo avec des éléments techniques et financiers issus de l'étude d'abaissement du réseau.* »
 - À la page n° 16, au point 5 paragraphe 2, le texte suivant : « *...nous avons répondu à vos différentes interrogations par lettre du 4 février 2022, à laquelle nous vous renvoyons* » est modifié comme suit :

« *...nous avons répondu à vos différentes interrogations par lettre du 7 février 2022, à laquelle nous vous renvoyons.* »
 - À la page n° 16, au point 5 paragraphe 4, le texte suivant : « *Au titre des équipements liés à l'assainissement des canalisations, nous vous avons transmis les études réalisées sur la faisabilité technique et financière d'un abaissement du réseau.* » est modifié comme suit :

« *...nous vous avons transmis un courrier décisionnel sur le statu quo avec des éléments techniques et financiers issus de l'étude d'abaissement du réseau.* ».
- M. Nicolas Pellet : relève qu'à la page n° 20 du préavis, on peut voir qu'il y a 66 % du montant qui est affecté dans des sections comptables où l'on ne peut pas récupérer de TVA. Sa question est la suivante : est-il possible de faire une affectation plus avantageuse ?
- M. Samuel Freuler : a des questions à propos de l'aménagement de la place du Temple. L'entier de cette place sera-t-elle réaménagée ? On lit dans le préavis que la place du Temple est indiquée à fort potentiel d'aménagement, et il aimerait savoir si ce potentiel sera exploité ou non.

Au bas de la page n° 8 du préavis, une affirmation est donnée à propos des pots, qui ont une influence sur les plantations. Il aimerait que la Commission technique éclaircisse un peu les Conseiller-ère-s sur ce paragraphe.

Il lui semble que, dans le préavis précédant, il y avait une placette qui était prévue au Chemin de la Pique, et il ne la retrouve pas dans le présent préavis. Il aimerait donc savoir ce qu'il en est advenu.

Pour finir, il est parlé, dans le préavis global, d'infiltrations d'eau de pluie. Il n'a pas tellement compris dans quel secteur et de quelle façon cela va être fait et il souhaiterait avoir des compléments d'informations à ce sujet.

- M. Michel Girardet : déclare que le préavis mentionne le nombre de places qu'il y a sur le domaine public. Pour compléter la page n° 9 du préavis, pourrait-il être indiqué aux Conseiller·ère·s combien de places sont sur le domaine privé et qui peuvent donc être louées, à savoir dans le parking de l'ancienne Coop. Il pense que cette information peut être intéressante tant pour les Conseiller·ère·s que pour les commerçant·e·s.
- M. Sébastien Bertherin : demande aux membres de la Commission technique de se rencontrer à la fin de la présente séance.
- M. Pierre-Alain Bringolf : a une question pour la Commission technique concernant le point de forage de géothermie. Il est mentionné dans le préavis que « *si des tests sont négatifs, un autre scénario sans géothermie profonde moyenne sera envisagé* ». Il souhaiterait que la Commission technique renseigne les Conseiller·ère·s sur cet éventuel scénario en cas de test négatif des forages à Vinzel.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : demande aux membres de la Commission technique de bien vouloir passer vers elle en fin de séance. En effet, comme les Conseiller·ère·s ont pu le constater, toutes les annexes ne sont pas jointes au préavis et elle aimerait leur proposer une solution qui ne sera pas la clé USB indiquée dans le préavis.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1

- La séance est fixée au lundi 16 mai 2022 à 19h00, à la salle 2 du bâtiment de Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme la Syndique Christine Girod et M. Thierry Genoud. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Stéphanie Larrivé, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Regina Bovet, GDG – M. Steve Binggeli, GDG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Simo Mers, UDC,

+ Commission des finances.

- M. Stéphane Rosset, qui travaille dans une entreprise ayant été engagée dans l'étude de ce projet, a fait part au Bureau de sa récusation pour l'étude et la décision relatif à ce préavis. Le président lui demande dès lors de se mettre à l'écart.
- La discussion est ouverte.
- M. Samuel Freuler : a deux questions pour la Commission technique. En page n° 4 du préavis figure un tableau sur la consommation. S'il a bien compris le tableau, il y a une consommation sur site qui est prévue de 196'000 kWh et puis seulement 65'000 kWh qui sont prévus à être consommés de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Il aimerait comprendre cette différence et pourquoi aussi peu est consommé en propre.

En page n° 6 du préavis, il est dit que des bâtiments voisins du site pourraient se raccorder et bénéficier d'une baisse de coûts, et il aimerait savoir si des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens.

- M. Pierre-Alain Bringolf : relève que, dans le descriptif du projet, il est mentionné que le présent préavis demande des crédits de réalisation d'une des deux centrales immédiatement réalisables, à savoir le toit de Montoly 1. Il aimerait que la Commission technique étudie la question de savoir pourquoi on ne réalise pas directement les deux centrales.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- M. Stéphane Rosset est réintroduit au sein de l'Assemblée et rejoint sa place.

AUTRES OBJETS

11. Postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne »

- Le président passe la parole à Mme Stéphanie Larrivé pour le développement de son postulat. La précitée remercie Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger qui a, dans ses communications, déjà répondu à une partie des questions posées dans son postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : aimerait tout d'abord remercier Mme Stéphanie Larrivé pour son postulat. Comme annoncé dans ses communications, un Plan lumière sera mis en place le mois prochain. L'objectif est dans un premier temps de faire un diagnostic et d'y faire aussi participer la population, parce que, comme Mme Stéphanie Larrivé l'a indiqué, on ne peut pas « juste éteindre ». C'est un sujet qui est très émotionnel, et donc l'objectif est vraiment de faire participer les gens. Ensuite, dans le Plan lumière, il y aura des recommandations, des objectifs, tout un plan d'actions et également une restitution. Si Mme Stéphanie Larrivé souhaite déposer son postulat, la Municipalité y répondra, mais celui-ci arrive un peu tard.
- Mme Stéphanie Larrivé : souhaite quand-même déposer son postulat, même si des mesures sont actuellement en route, mais elle a passé beaucoup de temps dessus et en est assez fière.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 34 oui, 23 avis contraires, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Marc Morel intitulée « Pour une meilleure gestion temporaire de notre système d'épuration »

- La réponse écrite de cette interpellation à cette interpellation a été transmise par écrit ce soir aux Conseiller-ère-s. Le président demande à M. Marc Morel s'il est satisfait de la réponse.
- M. Marc Morel : remercie la Municipalité pour sa réponse écrite, laquelle répond à toutes les questions qu'il avait posées.
- M. Dario Sicuranza : a une question par rapport au moratoire qui a été retiré par l'APEC suite à un courrier reçu de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui admettait ces dépassements au vu de la construction d'une nouvelle STEP. Il aimerait savoir si la Municipalité va bloquer les nouvelles constructions jusqu'à ce que le Plan d'affectation du Lavasson soit accepté par le Conseil communal.
- M. Thierry Genoud : déclare que la réponse est relativement claire à ce sujet, à savoir qu'il n'y a pas de risque principal ni de risque avéré, et le Canton est toujours là pour avoir un œil – et le bon – sur la qualité des eaux qui sont déversées dans le Lac Léman. Il ne sait pas si cela répond à la demande de M. Dario Sicuranza, mais en tous les cas, comme mentionné dans la réponse à l'interpellation, aucune construction n'a été refusée et ne sera refusée sur cette argumentation-là de dépassement des quotas au niveau de la station d'épuration actuelle.

- M. Samuel Freuler : est quand-même un peu surpris par la réaction de la Municipalité, parce qu'elle a réagi assez rapidement par rapport à la demande de l'APEC et a émis une directive pour bloquer les nouvelles constructions en attendant l'avancée des travaux, et puis là apparemment le Canton fait preuve de plus de souplesse parce qu'il y a un projet qui est en route. Mais personnellement il a l'impression que le projet ne sera en route qu'une fois le Plan d'affectation accepté. Il encourage donc la Municipalité à attendre que le Plan d'affectation soit accepté par le Conseil communal avant d'accorder des nouveaux permis de construire, parce que c'est quand-même de sa responsabilité.
- M. Thierry Genoud : déclare qu'il n'a jamais été question d'interdire les constructions. Les directives municipales allaient absolument dans le sens des demandes de l'APEC, puisqu'elle est tenue de suivre ce genre de prescriptions qui disaient qu'à plus de 15 personnes l'APEC allait faire opposition. Alors l'APEC n'a pas dû aller jusque-là, tant mieux. Mais il ne voit pas la nécessité de bloquer toute une région, à savoir les 21 communes de l'APEC. Cette dernière a fait quelques oppositions, lesquelles ont été retirées suite à la lettre du Canton.

Il n'y a donc absolument aucune justification qui permettrait à la Municipalité de refuser un permis de construire sur la base d'une station d'épuration qui était saturée. Des mesures ont maintenant été mises en place et l'APEC est en train de travailler sur cette nouvelle STEP. Comme cela n'a pas été discuté en Municipalité, il ne va donc pas avancer une décision municipale, mais en tout cas il n'a jamais été question d'interdire des constructions pour des questions d'épuration.

- M. José Caiano : déclare que s'il entend bien, c'est qu'aujourd'hui, vu l'urgence et ce qui a été mis en place, on accepte de retirer concrètement toutes les mesures qui ont été mises, et que si cela prend du retard – que ce soit une année ou 2 ans – on va à l'avant de quelque chose qui va quand-même être assez grave. Donc on prend cette possibilité d'aller et d'encourir à cette échéance.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il n'est pas tout à fait juste de dire qu'il n'y a plus de mesures. L'APEC a envoyé un courrier à toutes les municipalités des communes membres également pour les encourager et vérifier les mises en séparatif. Il s'agit-là de l'une des mesures que la ville de Gland souhaite poursuivre, puisqu'elle est en train de le faire. L'acceptation – elle l'espère – par le Conseil communal du préavis sur le Vieux-Bourg permettra à la Commune d'enfin pouvoir faire ces travaux. Et puis ensuite, au niveau de la Commune, il restera encore à faire le Chemin des Vignes ainsi qu'une petite partie de l'Avenue du Mont-Blanc, qui risquerait d'être un peu compliquée. Mais la ville de Gland est plutôt bien placée et va donc continuer ces travaux et ces réflexions-là.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13. Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Nomination d'un·e membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales

- Suite à la démission de M. Victor Braune, son poste au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales est à repourvoir.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Michel Girardet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Décision

À l'unanimité, M. Michel Girardet est nommé membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission, laquelle pourra siéger dès que le délai de recours contre la décision d'acceptation de la révision du Règlement du Conseil sera échu.

15. Nomination d'un·e délégué·e au Conseil intercommunal de « Région de Nyon »

- Toujours suite à la démission de M. Victor Braune, son poste au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon » est à repourvoir.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Nicolas Pellet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Décision

À l'unanimité, M. Nicolas Pellet est nommé délégué au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».

16. Divers et propositions individuelles

- M. Roger Hemberger : a une question pour M. le Municipal Gilles Davoine. Nous n'avons plus rien entendu de la patinoire de Gland. Est-elle morte ou toujours vivante ? Pourrait-il expliquer rapidement aux Conseiller·ère·s où cela en est ? Il le remercie d'avance pour sa réponse.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il est vrai qu'au lieu de le mettre à l'ordre du jour puis de le retirer à chaque fois et de faire languir les Conseiller·ère·s, la Municipalité a décidé de retirer cet objet et de revenir vers le Conseil communal une fois qu'elle serait vraiment sûre d'être prête.

Il se trouve qu'il a avec lui le document appelé au sein de l'Administration « Fiche projet », qui doit maintenant partir dans les différents Services. Cela signifie que la Municipalité est au bout de la discussion, laquelle a pris du temps parce que – et il sait de quoi il parle – c'est compliqué quand il y a des avocats et des notaires en face. Comme les Conseiller·ère·s le savent, la Municipalité va proposer une patinoire sous la forme d'un DDP, donc la construction d'une patinoire par un privé. Pour que la Commune ait à disposition les heures de glace qu'elle souhaite, une convention et un DDP doivent évidemment être mis au point, lesquels doivent être extrêmement précis et carrés, tout doit être prévu de manière à ce qu'il n'y ait pas de surprise, tout en sachant que c'est sur une durée de 30 ans au

minimum. Il y a donc eu beaucoup de travail par rapport à cela et de nombreux allers-retours entre les notaires et les avocats sur cette convention. Ce projet se trouve maintenant au sein de l'Administration afin que les différents Services donnent leur avis et y apportent les dernières retouches nécessaires. Le préavis sera ensuite presque fait car il ressemblera beaucoup à la « Fiche projet », et la Municipalité reviendra devant le Conseil communal, normalement à la fin de l'été, avec ce préavis pour la patinoire via un DDP. Comme il est très important que le Conseil communal ait tous les éléments, il y aura donc le préavis, la convention, le DDP, les annexes et les plans. Cela a mis du temps, il s'en excuse. Mais comme cela fait plus de 40 ans que cette patinoire est attendue, il s'est dit qu'il valait mieux y prendre encore quelques mois et arriver avec un projet qu'il espère carré et fini, plutôt que d'arriver avec quelque chose qui aurait de nouveau échoué.

- Mme Anita Waeber : a également une question pour M. le Municipal Gilles Davoine concernant le préavis municipal n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord, lequel a été accepté par le Conseil communal au mois de mars 2021. Il était prévu que les travaux commencent en juillet 2021, et elle aimerait savoir ce qu'il en est de l'avancement des travaux de ce préavis-là, qui est beaucoup moins complexe que le préavis de la patinoire, en tout cas sur le papier. Et si cela n'avance pas, pourquoi ?
- M. Gilles Davoine : répond qu'il ne sait plus les dates exactes mentionnées dans le préavis. Mais il est vrai que cela demande passablement de travail aux différents Services, notamment à celui des infrastructures et de l'environnement, qui doit piloter le tout. Il y a également le Service des bâtiments et de l'urbanisme, puisqu'il y a aussi la partie bâtiment au niveau du stand de tir. Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait donné une information sur la mise à l'enquête publique pour ces transformations, laquelle est maintenant terminée. Il n'y a pas eu d'opposition, mais cette mise à l'enquête a soulevé une observation de Gaznat. Comme le savent les Conseiller-ère-s, le gazoduc passe effectivement dans le secteur et lorsque l'on est à moins de 8 mètres, il y a toujours une petite tension par rapport à cela, c'est très délicat, mais il s'agit-là d'une observation et non pas d'une opposition.

En parallèle, le cahier des charges pour les marchés publics est en train d'être finalisé, puisqu'au vu du montant de CHF 3 Mios validé par le Conseil communal, il s'agit de marchés publics. En principe, dès la fin de la semaine prochaine, la procédure de marchés publics pourra être lancée puis avoir ensuite la rentrée des soumissions pour des travaux qui, si tout va bien, devraient pouvoir débuter au début de l'automne 2022 s'agissant des installations sportives (padel tennis, pumptrack, street workout et beach-volley notamment).

Il faut savoir que des travaux vont tout prochainement débuter, normalement à partir de mercredi prochain, lesquels prendront peu de place dans le parking du centre sportif mais un peu plus dans le fond, entre la voie CFF et les halles. Ces travaux concernent l'électricité au niveau des terrains de foot. Et là il y a beaucoup de génie civil et de travail qui vont être fait. Il a d'ailleurs eu une réunion cet après-midi au centre sportif avec les différents corps de métiers à ce sujet. Il y a en effet un vrai problème au niveau électrique du centre sportif et des luminaires des terrains de foot. Il n'y a rien qui est bon, il faut changer les tableaux électriques, les lampes et les mâts, et refaire le génie civil. Le budget prévu de CHF 400'000.- va exploser, ce qui fait que la Municipalité devra revenir devant le Conseil communal avec un préavis complémentaire lorsque les soumissions seront rentrées au niveau du reste, et comme cela il y aura un prix définitif précis.

Les travaux commenceront donc tout prochainement pour ce qui est des lumières et se poursuivront à la fin de l'été ou au début de l'automne en ce qui concerne les installations sportives.

- M. Aurélien Joye : relève que M. le Municipal Gilles Davoine parle des mâts d'éclairage du centre sportif, mais ils viennent d'être changés. Quels sont les travaux qui vont être effectués à ce sujet ?
- M. Gilles Davoine : répond que les mâts d'éclairage des terrains de foot du centre sportif sont tous des vieux mâts qui ne sont plus aux normes NIBT au niveau de l'électricité. Les mâts eux-mêmes ne sont plus aux normes au niveau de l'Association suisse de football notamment et des règles parce qu'ils sont trop écartés dans les coins. Maintenant ils ne peuvent plus se situer dans les 15 derniers mètres par rapport aux buts, et là ils le sont. Ces mâts doivent donc être changés pour que ce soit réglementaire. Mais ces mâts-là n'ont pas du tout été changés.

Ce qui est régulièrement fait et qui est urgent de changer – même si cela coûte cher car à la fin la Commune fera des économies – c’est de mettre des LED, car les terrains A, B, C et D n’en avaient pas. Cela évitera également les réparations constantes. Et donc ce ne sont pas les mâts qui ont été changé, mais les ampoules et certaines parties en haut des luminaires, parce qu’actuellement cela casse tout le temps et que la SEIC doit intervenir sur ces terrains quasiment tous les jours. Donc cela fait effectivement l’objet de réparations constantes, ce que la Municipalité voudrait maintenant éviter. L’électricité sera coupée à partir de la semaine prochaine et il n’y aura donc plus ces problèmes pour les terrains de foot. Au vu des problèmes d’approvisionnement, les mâts ne pourront être changés qu’au mois de septembre 2022, mais les travaux commenceront déjà pour tout le reste.

- M. Steve Binggeli : a 2 questions à poser sur 2 thèmes différents. La première question concerne l’événement « Coup de balai », à savoir le nettoyage de la Ville par des volontaires, qui a été organisé par l’association Ensemble sur La Côte. Suite à un premier repérage, les membres de l’association ont remarqué qu’il y avait une nette amélioration sur l’ensemble de la Ville par rapport aux années précédentes, ce qui est une bonne chose. Ils ont par contre remarqué qu’une intervention était nécessaire dans la zone industrielle, plus précisément le long de la Route des Avouillons, depuis Swissquote en direction de la Ferme des Avouillons. Le jour de cette intervention, 60 kg de déchets ont été ramassés dans cette petite zone, ce qui est relativement important il lui semble. Dans la mesure où il y a visiblement eu une amélioration sur le reste de la Commune par rapport aux dernières années, il aimerait demander à la Municipalité ce qu’elle compte faire pour qu’il y ait aussi une amélioration dans cette zone et dans la zone industrielle en général, pour qu’il n’y ait plus besoin d’organiser que des volontaires aillent en fait nettoyer des parcelles privées.

Sa seconde question est associée à l’égalité salariale. Il est retombé sur une communication de la Municipalité de décembre 2020. Pour rappel, il y a eu une modification de la loi fédérale qui obligeait les entités de plus de 100 personnes à procéder à une analyse, à la faire vérifier par un organe de révision et à procéder ensuite à une communication. La communication qui avait été faite par la Municipalité ne correspond pas, de son point de vue, aux exigences légales. Il donne lecture de cette communication : *« Analyse de l’égalité salariale : L’Administration communale a procédé à une nouvelle analyse de l’égalité salariale pour son personnel fixe au travers du logiciel mis à disposition par la Confédération Logib, conformément aux nouvelles obligations en matière d’égalité salariale pour les employeurs d’au moins 100 personnes entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les résultats obtenus confirment que la ville de Gland maintient une politique salariale équitable et non discriminatoire. La Municipalité se réjouit des résultats démontrant ainsi que la ville de Gland reste un employeur attractif et performant. »*. Or, la volonté exprimée par le Conseil fédéral et le Parlement était qu’il y ait une exemplarité du secteur public, en particulier en matière de communication. Ce que demande la base légale est donc que les employeurs publics communiquent les résultats détaillés de l’analyse et du rapport de vérification. Là, force est de constater qu’il n’y a pas de résultat détaillé, ni de mention du rapport de vérification. Et il espère d’ailleurs que ce rapport a bien été réalisé, parce que si tel n’est pas le cas, comme les délais sont dépassés, le risque encouru est que malgré que la Municipalité ait fait l’analyse, l’égalité salariale n’est pas respectée. Il aimerait donc savoir si la Municipalité accepterait peut-être de refaire une communication plus précise, dans l’esprit de la loi, avec plus de détails. Elle pourrait s’inspirer notamment de la communication qui a été faite par le CHUV.

- Mme Christine Girod : déclare qu’elle ne va pas pouvoir répondre ce soir à M. Steve Binggeli. La seule chose qui est certaine, c’est que ce rapport a été fait et qu’il a été exposé à l’ensemble des collaborateurs·trices. Pour le surplus, elle reviendra ultérieurement avec les réponses adéquates.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : confirme ce qu’a dit M. Steve Binggeli concernant l’opération « Coup de balai », dont la Ville était partenaire. Elle a aussi passé une demi-journée à ramasser les déchets du côté de la zone industrielle le samedi matin, et il est vrai que c’est une zone où il y a principalement des parcelles privées. On trouve des mégots de cigarettes un peu presque partout, mais il est vrai que c’est un peu difficile d’accéder aux parcelles privées. La Municipalité pourrait éventuellement sensibiliser les propriétaires de ces parcelles, mais elle va plutôt concentrer ses forces sur les zones habitées, fréquentées, avec les ressources humaines qu’elle a à disposition.

Lors de sa prise de fonction, elle a fait un point de situation afin de savoir si beaucoup de doléances étaient reçues par rapport au littering, donc à tous ces déchets sauvages, et a priori pas tant que cela, les gens semblent trouver la ville plutôt propre. La Municipalité va continuer ses efforts, va poursuivre les différentes actions mentionnées dans la feuille de route 2022 et voir ce qui peut être fait sur les parcelles privées.

- M. Marc Morel : a une question pour la Municipalité, laquelle avait parlé, lors d'une précédente séance du Conseil communal, de l'enquête sur la signalisation. Il aimerait bien savoir où cela en est. Il aimerait en outre savoir si, lors de travaux, la signalisation pourrait être contrôlée afin de mettre toute la sécurité possible autant pour les piétons que pour les automobilistes.
- M. Gérald Cretegny : répond que s'agissant des questions de sécurité au niveau des travaux, le Service de la population travaille actuellement avec le Service des infrastructures et de l'environnement, puisque les travaux effectués en rue sont souvent réalisés sous l'égide de ce dernier Service, mais avec un niveau sécuritaire qui peut être aussi attribué, pour une partie en tout cas, au SPOP. Il est donc actuellement réfléchi à la meilleure façon de mettre les forces en commun pour arriver à la meilleure solution possible.

Concernant l'enquête sur la signalisation, celle-ci n'est pas encore terminée. L'inventaire à établir est quand-même sérieux et le SPOP n'a à ce jour pas encore suffisamment de forces pour y arriver complètement. Toutes les mesures seront prises pour établir rapidement cet inventaire.

- M. Samuel Freuler : a aussi 2 interventions à faire, dont la première est à l'adresse de M. le Municipal Gilles Davoine. Il encourage ce dernier à aller voir le panneau d'affichage de la Ville situé à l'entrée de la ville, côté Rolle, au bord du lac, vers le rond-point de Schilliger, lequel est blanc tellement il a supporté le soleil. Il n'y a plus rien à lire dessus et cela ne donne pas une très bonne image de notre Ville.

Il a ensuite une question pour Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger. Dans ses communications, elle a notamment parlé d'un diagnostic sur la qualité en ville, et il aimerait savoir si, dans ce diagnostic, la taille des haies privées qui débordent sur les trottoirs a été prise en compte. Il avait déjà abordé ce sujet il y a quelques années et il trouve que cela n'est toujours pas optimal.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond qu'il s'agit d'un diagnostic test des espaces publics, dont le but était vraiment d'essayer de délimiter un périmètre dans la ville, d'aller s'y balader. Il a été proposé à des collaborateur·trice·s de l'Administration d'aller faire ce test avec un bureau spécialisé. Aucun diagnostic n'a été fait par rapport à la taille des haies, mais les hauteurs doivent en effet être respectées, et c'est la sécurité publique qui s'en occupe.
- M. Gilles Davoine : est allé voir le panneau dont a parlé M. Samuel Freuler, qui lui avait déjà fait part de ce point lors de la séance de groupe. Le panneau est effectivement sérieusement craquelé et, il l'accorde, ne donne pas une très bonne image de la Ville du côté de cette entrée-là. Il en a parlé avec Mme Joanna Baird, collaboratrice à la Promotion économique, laquelle avait déjà identifié ce problème, va faire des propositions et va travailler sur la problématique générale des panneaux de ce type-là. Il remercie M. Samuel Freuler pour avoir observé cela et invite les Conseiller·ère·s à ne pas hésiter à lui faire part de tout problème qui pourrait être rencontré.
- M. Aurélien Joye : aimerait savoir où en est l'engagement des ASP et quelles sont les missions du SIR dans la Commune.
- M. Gérald Cretegny : répond tout d'abord que, concernant l'engagement des ASP, la Municipalité continue à faire du recrutement. Actuellement, dans l'ensemble du Canton, c'est un sujet difficile puisque le marché pour trouver des personnes compétentes dans ce domaine est assez difficile. La Municipalité a remarqué qu'elle devait répéter le processus de manière assez régulière, ce qui fait qu'elle a récemment pris la décision d'orienter un peu différemment le mode de recrutement et surtout la cible du recrutement pour orienter ce dernier plutôt sur une direction de personne compétente en police du commerce. Cela permettra ainsi de libérer du temps pour les ASP qui sont sur le terrain. La Municipalité continue donc son travail pour régler ce point.

S'agissant du SIR, cela fait maintenant des années que la Municipalité fait appel à ses services, notamment pour les surveillances des nombreux locaux utilisés par les sociétés locales afin de vérifier qu'ils sont bien fermés à clé après utilisation. Le SIR, avec qui la Municipalité a d'excellents contacts, est également employé pour toute sorte d'autres occasions.

La principale différence entre un ASP et les employés du SIR est la capacité et l'autorisation qui est faite aux ASP d'infliger des amendes d'ordre pour des infractions et de dénoncer certains comportements.

- M. José Caiano : déclare que, pour rebondir sur ce qu'a dit M. Samuel Freuler sur les haies, à l'heure actuelle il n'y a pas que le débordement sur les trottoirs qui pose problème, mais il y a aussi tout ce qui cache la signalisation. Par exemple, au Chemin des Grands-Champs, on ne voit quasiment plus le panneau « stop ».

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller·ère·s le jeudi 16 juin 2022 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

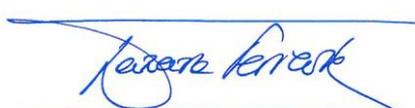
Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :


Rasul Mawjee



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Postulat de Mme Stéphanie Larrivé intitulé « Pour la réduction de l'éclairage public nocturne »
3. Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland